

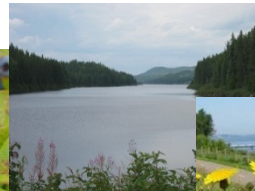
# POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

## Pacte rural

Rapport d'activité  
2014-2015

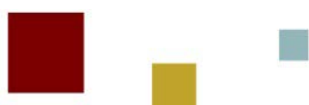
MRC du Domaine-du-Roy

Juin 2015



## TABLE DES MATIÈRES

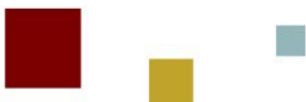
Mise en contexte.....	1
1. Plan de travail 2014-2015 .....	2
1.1 Fondements.....	2
1.2 Priorités 2014-2015.....	2
1.3 Différentes étapes.....	2
2. Activité publique de participation citoyenne.....	4
3. Répartition des Fonds de la ruralité.....	5
3.1 Répartition.....	5
3.2 Appel de projets .....	5
3.3 Processus d'analyse des projets.....	5
4. La relance de la vision stratégique.....	6
5. Agent de développement rural.....	7
5.1 Affectation.....	7
5.2 Accompagnement et soutien .....	7
6. Promotion et reddition de compte .....	8
Conclusion .....	9



## MISE EN CONTEXTE

Le 26 février 2014, la continuité de la deuxième de la Politique nationale de la ruralité (PNR) a été concrétisée par la signature de la troisième PNR 2014-2019, entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC du Domaine-du-Roy afin de mieux soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux.

L'entente signée pour cinq ans a été révisée dans le cadre du nouveau pacte fiscal transitoire annoncé à l'automne 2014. L'enveloppe du Pacte rural 2014-2015 est alors devenue la dernière année de la PNR qui prendra fin le 31 décembre 2016.



## 1. PLAN DE TRAVAIL 2014-2015

### 1.1 Fondements

Le plan de travail 2014-2015, adopté le 9 décembre 2014 par le conseil de la MRC, est basé sur les fondements de la PNR 2014-2024, sur les enseignements du plan de travail 2007-2014 de la PNR et les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation, sur une réflexion entourant la relance des chantiers et des stratégies de la vision stratégique ainsi que sur les impacts anticipés pour les municipalités du Pacte fiscal annoncé par le gouvernement. Il permet donc d'amorcer une réflexion sur la réorganisation de notre développement local et territorial.

### 1.2 Priorités 2014-2015

Le plan de travail repose sur les trois priorités suivantes :

1. Relancer les différents comités de travail de la vision stratégique (chantiers, stratégies, tables, etc.) sur la base d'une gouvernance participative et d'une approche intersectorielle renouvelée;
2. Susciter la mobilisation et l'engagement des acteurs impliqués dans la démarche;
3. Soutenir les municipalités dans la prise en charge de leur développement local et l'établissement de priorités de développement liées avec la PNR et la vision stratégique.

### 1.3 Différentes étapes

Voici les différentes actions qui étaient prévues dans le cadre du plan de travail 2014-2015 et l'état de leur réalisation en date du 31 mars 2015 :

- ✓ Soirée d'information sur la nouvelle PNR 2014-2019 à l'intention de tous les maires, les conseillers et les directeurs généraux, tenue le 16 septembre 2014; **REALISE**
- ✓ Derniers engagements du Pacte rural 2007-2014 à finaliser pour le 31 mars 2015; **REALISE**
- ✓ Rapport d'évaluation de la PNR 2007-2014 adopté au conseil de la MRC le 9 décembre 2014; **REALISE**
- ✓ Plan de travail 2014-2015 adopté par le conseil de la MRC le 9 décembre 2014; **REALISE**
- ✓ Les municipalités du territoire et de Mashteuiatsh devaient compléter l'outil de vitalité sociale des communautés rurales au 31 décembre 2014; **REALISE EN PARTIE (CERTAINES MUNICIPALITES L'ONT REALISE)**
- ✓ Soutien et accompagnement des municipalités dans leur processus de planification de développement rural et de mobilisation citoyenne; **EN COURS (EN CONTINU)**
- ✓ Journée territoriale concernant le développement rural et la relance de la vision prévue en février 2015; **NON REALISE A CE JOUR (VOIR POINT 3)**
- ✓ Présentation d'un nouveau modèle de répartition de l'enveloppe au conseil de la MRC le 24 février 2015; **REALISE (VOIR POINT 4)**
- ✓ Élaboration d'une proposition de relance de la vision stratégique sur la base d'une approche intersectorielle et de gouvernance participative; **EN COURS (VOIR POINT 5)**



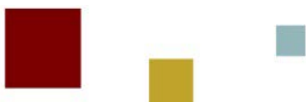
- ✓ Lancement d'appel de projets du 1<sup>er</sup> au 27 mars 2015; **REALISE**
- ✓ Rédaction du rapport final 2007-2014; **REALISE**
- ✓ Rédaction du rapport 2014-2015. **REALISE**



## 2. ACTIVITÉ PUBLIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Une activité publique de participation citoyenne doit être réalisée annuellement dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité. En 2014-2015, une journée territoriale concernant le développement local et la vision stratégique était prévue en février, mais n'a pu être réalisée. Malgré cela, des activités de participation citoyenne ont tout de même eu lieu au cours de l'année, dont la rencontre des différents partenaires territoriaux pour la relance de la vision stratégique et les chantiers tenue le 25 janvier 2015. Une soirée reconnaissance a été organisée le 12 mars 2015 dans le cadre de la remise des Mentions HD. L'objectif de celle-ci est de rendre hommage aux leaders du développement local et de mettre en évidence des initiatives ou des projets qui mettent en valeur le territoire de la MRC et qui se distinguent par leur originalité et leur aspect novateur.

Par ailleurs, à la suite du Colloque territorial DDR 2030 tenu en mars 2014, quatre comités territoriaux ont été mis en place dans l'année, lesquels requièrent notre collaboration. Ces comités (développement des infrastructures, saine alimentation, accessibilité et offre de loisirs) regroupent de nombreux partenaires touchant de près ou de loin chaque problématique soulevée. Terminons en mentionnant que des activités d'échanges entre citoyens ont eu lieu à Saint-François-de-Sales et Lac-Bouchette dans le cadre de la démarche de caractérisation des communautés et que d'autres sont à venir au cours de la prochaine année.



### 3. RÉPARTITION DES FONDS DE LA RURALITÉ

#### 3.1 Répartition

Les fonds octroyés dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 totalisant la somme de 437 181 \$ ont été partagés à parts égales entre les enveloppes territoriale et locales. Considérant l'absence d'un nouvel indice de dévitalisation (indice 2006), un nouveau modèle de répartition locale a été adopté par le conseil pour 2014-2015. Chaque municipalité ainsi que la communauté de Mashteuiatsh se sont vu réserver une somme de 15 000 \$ pour la réalisation de projets en lien avec leurs priorités de développement local. Un montant de 5 000 \$ supplémentaire leur a également été réservé pour réaliser une activité liée à une planification de développement rural et/ou une activité de mobilisation citoyenne visant à favoriser l'implication citoyenne (en lien avec la priorité 3 du plan de travail).

D'autre part, l'enveloppe territoriale (50 %) vise à soutenir des projets et stratégies de développement liés avec la vision stratégique de développement du territoire, les recommandations du Rapport d'évaluation 2007-2014 et le plan d'action du schéma d'aménagement et développement du territoire. Les initiatives et projets ciblés doivent avoir une portée territoriale ou être appuyés par plus de trois municipalités.

#### 3.2 Appel de projets

Un appel de projets a été lancé pour la période du 1er au 27 mars 2015. Il s'agissait d'une première expérience sur notre territoire qui fut, somme toute, positive. Onze (11) promoteurs<sup>1</sup> ont présenté douze (12) projets, dont un d'entre eux n'a pu être évalué en raison de la non-admissibilité des dépenses. Les autres ont tous été recommandés favorablement par le comité de la ruralité au conseil de la MRC. Vous trouverez à l'annexe 1 la liste des projets et des montants accordés.

Il n'est pas prévu de faire un second appel de projets pour les sommes résiduelles du Pacte rural 2014-2015. Les prochaines demandes seront reçues et évaluées de façon continue. Les efforts seront mis en œuvre pour faire en sorte d'engager les sommes restantes le plus rapidement possible afin de respecter l'échéancier du 31 mars 2016.

#### 3.3 Processus d'analyse des projets

Suivant la recommandation proposée dans le Rapport d'évaluation 2007-2014, la composition du comité de la ruralité a été revue. Le schéma du processus d'analyse des dossiers de pacte rural 2014-2015 et la composition du comité sont présentés à l'annexe 2.

---

<sup>1</sup> Les OSBL, les coopératives et les comités issus des milieux sont jugés prioritaires.



#### 4. LA RELANCE DE LA VISION STRATÉGIQUE

L'élaboration du rapport du Pacte rural 2007-2014 a permis de dresser un bon portrait pour préparer la relance de la vision stratégique et la mise en place d'une gouvernance participative et intersectorielle renouvelée par l'entremise d'une table de gouvernance intersectorielle (priorités 1 et 2 du plan de travail).

Un comité de travail dédié à cette relance a été mis en place. Ce dernier a déjà réalisé quelques actions stratégiques liées au plan de travail 2014-2015 et mis en évidence la volonté de concertation des partenaires :

- Bilan des actions réalisées dans les plans d'action locaux et territoriaux (MRC en santé, politique familiale, MADA, etc.);
- Inventaire et portrait des actifs par un tableau des indicateurs de développement durable (niveau de vie, milieu de vie et cadre de vie) permettant d'établir les principaux enjeux territoriaux et de cibler les comités et partenaires concernés;
- Rencontre des partenaires de la vision stratégique, le 25 janvier 2015, afin de valider leur intérêt à participer à la relance de la vision stratégique, à travailler en concertation au développement du territoire et à connaître leur priorité de développement territorial;
  - Identification par ordre d'importance des principaux enjeux territoriaux : transport, emploi, réseau de communication territorial, lutte à la pauvreté et inclusion sociale, baisse démographique et développement de saines habitudes de vie.





## 5. AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

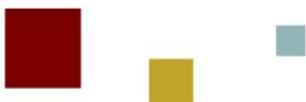
### 5.1 Affectation

Depuis le tout début, et pour la période du 1er avril au 31 décembre 2014, la MRC bénéficiait d'une entente de service avec le CLD Domaine-du-Roy pour une agente de développement rural dédiée à la Politique nationale de la ruralité. Or, le CLD a signifié qu'il mettait fin à cette entente en date du 31 décembre 2014. La MRC assume donc depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité de la gestion complète de l'entente (voir annexe 3 pour la contribution de l'organisme au salaire et aux charges de l'agent de développement rural).

### 5.2 Accompagnement et soutien

Les tâches réalisées par l'agente de développement rural correspondent à l'ensemble des tâches spécifiées à l'annexe B du protocole d'entente. Soulignons qu'en 2014-2015, l'agente a accompagné et animé, en plus des projets ayant reçu de l'aide financière du Pacte rural, de nombreux autres projets, comités et tables, et ce, tant au niveau local que territorial. En voici une liste non exhaustive :

- ✓ Table de concertation des municipalités dévitalisées – Comité technique;
- ✓ Plans d'action – Municipalité Amie des aînés de la MRC;
- ✓ Table de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- ✓ Comité Village-relais de Lac-Bouchette;
- ✓ Comité InterAction de Saint-André;
- ✓ Planification de développement rural (Chambord, Saint-Prime, Saint-François-de-Sales).



## 6. PROMOTION ET REDDITION DE COMPTE

- ✓ Un suivi de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 a été présenté au conseil de la MRC le 25 juin 2014 pour ratification de la liste des projets 2007-2014 et le 9 décembre 2014 pour adoption du rapport d'évaluation du Pacte rural 2007-2014;
- ✓ Un suivi de la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2015 a été présenté au conseil de la MRC à trois reprises, soit le 9 décembre pour adoption du plan de travail 2014-2015 et les 24 février et 10 mars 2015 au sujet de la répartition des enveloppements et des engagements;
- ✓ L'appel de projets a été publié dans le journal L'Étoile du Lac, édition du 4 mars 2015;
- ✓ Une reddition de compte est présentée annuellement au MAMOT;
- ✓ Les bons coups et les projets porteurs sont présentés au grand public de façon périodique par l'entremise des médias suivants :
  1. Journal D diffusé dans tous les foyers de la MRC;
  2. Conseil en bref diffusé dans tous les conseils municipaux du territoire et sur le site Internet;
  3. Publications diverses sur le site Internet et la page Facebook de la MRC ainsi que dans les bulletins électroniques des partenaires;
- ✓ Un bilan des comités et projets a également été présenté dans le rapport annuel 2014 du CLD, accompagné du témoignage d'un promoteur pour un projet territorial.



## CONCLUSION

L'entrée en vigueur du nouveau pacte fiscal annonce la fin de la Politique nationale de la ruralité qui laissera la place dorénavant au Fonds de développement du territoire qui aura un rôle important à jouer dans le financement des mesures de développement local et régional de la MRC, mais dont les modalités d'affectation ne sont cependant pas encore connues.

Les trois éditions de la PNR auront permis d'instaurer, sur notre territoire, des bases solides visant à stimuler et soutenir le développement local de nos communautés par une prise en charge plus active et accrue des acteurs du milieu et de la population locale. Le travail est amorcé, mais les défis sont grands et nous devons continuer d'innover pour ensemble mettre en place des stratégies de développement local et territorial porteuses qui auront de véritables impacts positifs sur l'amélioration du milieu de vie (social), du niveau de vie (économique) et du cadre de vie (environnement) de notre population.

D'ici le 31 décembre 2016, des efforts seront encore déployés pour soutenir les milieux dans leurs initiatives de développement local et leur planification de développement rural, qui pourront être éventuellement financées par les montants résiduels des enveloppes locales, et travailler, dans un contexte de changement et de gouvernance accrue, à la relance de la vision stratégique de notre territoire.

